Image not found or type unknown

Résiliation achat véhicule d'occasion

Par **Bailly Ludovic**, le **22/03/2017** à **22:17**

Bonjour,

J'ai versé 2000€ en chèque pour la réservation d'un vehicule d'occasion à un professionnel. Le lendemain après une nuit de réflexion je l'ai appelé pour lui signaler que je ne souhaitais plus acheter le véhicule. Le vendeur me dit qu'il est en droit d'encaisser le chèque dans sa globalité mais comme il est "sympa" il me propose de faire 50/50 et donc de perdre 1000€. Pour information lors de ma remise de chèque nous n'avons rempli aucun document, je n'ai donc signé aucun contrat de vente. Je viens de lui envoyer un recommandé pour acter le jour de ma retractation histoire d'être dans les 7 jours. Pensez vous qu'il est effectivement en droit de garder cette somme ou sans contrat signé il est obliger de me rembourser ?

Merci d'avance pour votre réponse,

Cordialement

Par **Visiteur**, le **23/03/2017** à **09:33**

Bonjour, verser un chèque pour retenir le véhicule et se rétracter le lendemain... m'ouai... Mais ne remplir aucun document ? chez un pro en plus ? Impressionnant ! Le pro qui accepte cela est à fuir immédiatement ! Et comme le dit Janus, vous vous en tirez à bon compte au final !

Par **Bailly Ludovic**, le **23/03/2017** à **20:49**

C'est bien la raison qui m'a fait fuir! On apprend de nos erreurs! Merci pour vos retours réactifs. J'ai eu le même diagnostic aujourd'hui en telephonant au service juridique de mon assurance habitation (bien pratique et bon à savoir pour toutes nos questions juridiques). Je leur ai posé la question de savoir ce que je risquais en faisant opposition sur mon chèque pour perte ou vol mais là surtout à ne pas faire (jusqu'à 500000€ d'amande et 5 ans de prison...) finalement il garde l'argent et on oublie... c'est plus sage.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés